

## Compte rendu du Conseil municipal du Vendredi 11 Septembre 2015.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire: Alain Marzin.

Ordre du Jour:

• **1-Agenda d'accessibilité programmée (ADAP). Approbation.**

Suite à la consultation groupée, menée par le centre de gestion, le cabinet Form Access avait été missionné pour établir le diagnostic d'accessibilité dans les ERP (établissements recevant du public), et dans les IOP (installations ouvertes au public), ainsi que la voirie en agglomération.

Concernant les ERP et les IOP, le rapport a été présenté en Déc 2014. Chaque bâtiment a été inspecté et en cas de non respect de la réglementation, des travaux de mises en conformité ont été estimés.

Ainsi l'ensemble de ces travaux est estimé à 349.000€ ht, dont 71.145€, concernant les lavoirs, pour lesquels la commune demandera une dérogation.

Une programmation des travaux devra être déposée pour le 25 Sept. Cette programmation doit se faire sur 3 ans voire 6 ans.

La commune pourrait s'engager sur une durée de 5 ans (c a d 2.020).

Avis Favorable du conseil.

-2- **Acquisition du tracteur. Emprunt.**

Lors du conseil municipal du 10 Juillet dernier, l'acquisition d'un nouveau tracteur avait été décidée.

La commande du tracteur de marque « John Deere » a ainsi été passée le 17 Juillet pour un montant de 65.349,00€ ht; soit 78.418,80€ ttc.

Lors de la signature, le concessionnaire informe de l'offre de prêt proposée et financée en partie par le constructeur (offre au taux de 0,03%). Ce prêt sera de 70.000 €, remboursé annuellement et sur une durée de 5 ans.

Avis Favorable du conseil.

-3- **Convention pour la surveillance, et l'entretien de la station d'épuration.**

Afin de formaliser les possibilités d'intervention de la SAUR, une convention est proposée à la commune.

Plusieurs prestations sont ainsi proposées .

a)-les prestations programmées:

-entretien annuel préventif des équipements électro-mécaniques.

-contrôle de conformité (électriques, potences).

-mise à disposition de l'astreinte (week-end).

b) remplacement du personnel communal.

-à la demande de la collectivité, 3 visites de surveillance et d'exploitation hebdomadaires.

c) visites de dépannage – réparation

Tarification:

- les prestations programmées: 1.000€ / ht.
- le remplacement du personnel: la visite du Lundi: 100€ht (2h30)

-la visite du mercredi ou vendredi:61€ (1h30)

Les autres interventions seront facturées au temps réel passé.

Avis Favorable du conseil.

#### -4-Contrat groupe d'assurance statutaire. Adhésion.

Depuis le 1er Janvier 2008,la commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire du centre

de gestion. Le contrat en cours arrive à échéance le 31 Déc .2015.

La commune de Maël-Carhaix s'est jointe à la nouvelle procédure d'appel d'offres relancée par le

centre de gestion,afin d'obtenir des conditions financières intéressantes.

Le conseil d'administration du centre de gestion à attribué le marché au groupement d'entreprises

conjoint du courtier SOFAXIS et de la compagnie CNP.

Les taux obtenus sont:6,80%pour les agents Cnarcl et 1,47% pour les agents Ircantec.

Il y a donc lieu à présent d'adhérer au nouveau contrat d'assurance qui prendra effet au 1 Janvier

2016 et jusq'au 31 Déc 2019.

Avis Favorable du Conseil.

#### -5-CCKB- Fonds de concours pour l'acquisition du batiment O.H.S.

Par délibération du 22 Mai dernier, le conseil municipal avait décidé d'acquérir le centre de solidarité départemental (ancien dispensaire),mis en vente par l'OHS.

Etant donné que l'acquisition avait pour objectif de maintenir les services proposés à la population de Maël-Carhaix et des communes voisines,la commune avait sollicité la CCKB pour une participation financière .

Par courrier en date du 29 Juin dernier,Mr le Président de la CCKB informe que le conseil communautaire du 25 Juin,a validé le versement d'un fond de concours à hauteur de 30.000€(rappel

montant de l'acquisition:65.000€).

Le maire demande l'autorisation de signer la convention d'attribution du fond de concours.

Avis Favorable du Conseil.

#### -6-CCKB-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014

##### Synthèse:

-tonnages collectés en 2014:

-Ordures ménagères:4.112 tonnes

-Collecte sélective :1.784 tonnes

-Déchetteries :8.309 tonnes

-ISDI Glomel :140 tonnes

-Prestations de services : 450 tonnes.

Sur le plan technique,il est constaté une forte augmentation du tonnage collecté en déchetteries;

les autres évolutions sont nettement moins sensibles(+63 t pour les ordures ménagères résiduelles)

-22t sur la collecte sélective(-1%).

Sur le plan financier: il est constaté une baisse des dépenses de 3% et une hausse de recettes de

11%,ce qui permet d'amoinrir la charge sur le budget général de 211998€(soit -23%

par rapport  
à 2013).

Après lecture; le Conseil donne un Avis Favorable.

-7- **Rapport 2014, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**  
**S.I.E.C.B(Syndicat Intercommunal des Eaux Centre-Bretagne)**

La population desservie est de 10.500 habitants.

L'eau est distribuée à 4.666 abonnés.

Prix: comprend une partie fixe(abonnement)et un prix au m3 consommé.

Un abonné consommant 120m3 par an ,payera en 2.015:384,99 ttc avec une variation de +0,88%

par rapport à 2.014. Sur ce montant,26%,reviennent à l'exploitant,pour l'entretien,et le fonctionnement;56% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18%.

Après lecture; le Conseil donne un Avis Favorable.

-8- **Questions Diverses.**

**Natura 2.000:** Le conseil avait contesté l'extension du périmètre Natura 2.000.Lors d'une réunion

de travail organisée le 15 Juin 2015 à la sous- préfecture de Guingamp; il a été retenu les deux

principes suivants:

-S'attacher prioritairement à la conservation et à la connexion des cours d'eau et des milieux humides ainsi qu'au maintien des habitats d'intérêt communautaire dans le périmètre modifié.

-Exclure du projet d'extension les secteurs ne correspondant pas à ces critères ,notamment les secteurs de carrières.

• **Travaux à l'école:** Les sols ont été refaits(pose de dalles bois pressé et le revêtement)

-pose de dalles,effectuée par l'entreprise Mickael Jégou pour 3.106,80€.

• le revêtement par l'entreprise René Le Bonhomme pour 8.149,20€,ces travaux apporteront une amélioration au niveau acoustique.

• Dans la cour,la pose d'une clôture rigide a été réalisée sur Aout, cout:3.000€.  
Coût total des travaux:14.256€

**Rythmes scolaires:**

coût de la première année;21.000€ (220€ par enfant).

Les rythmes scolaires sont renouvelés cette année,avec la mise en place d'une direction.

**CCKB:**

Une proposition de chaque commune,concernant les futurs périmètres des EPCI,devra

être communiquée au Préfet pour le 15 Octobre 2015 .

Une réunion des maires des communes adhérentes à la CCKB est prévue rapidement.